



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 52211

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la reconnaissance d'un label « vrai chocolat français ». En effet, ces dernières années, les professionnels du chocolat ont eu l'occasion de manifester leur mécontentement devant l'autorisation européenne d'introduire des graisses végétales alimentaires dans la fabrication artisanale du chocolat. Cette évolution avait d'ailleurs donné lieu à une polémique compréhensive quant à l'altération de la qualité traditionnelle et gustative du « vrai chocolat français », réalisé grâce à du vrai beurre de cacao. Dès lors, comme il a été possible de le voir et de l'entendre au dernier salon du chocolat à Paris, le « vrai chocolat français » mériterait d'être un label reconnu, voire une appellation contrôlée, qui permettrait de mettre en valeur cette production très appréciée par nos compatriotes. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette revendication.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a été appelée sur les préoccupations des fabricants français de chocolat à la suite de l'adoption en 2003 de la nouvelle directive communautaire sur le chocolat qui prévoit, pour respecter la libre circulation des marchandises, la possibilité d'incorporer 5 % de matière grasse végétale de substitution au beurre de cacao dans la fabrication du chocolat. La France a obtenu que la composition du produit soit bien indiquée sur l'emballage et que seules quelques matières grasses végétales considérées comme équivalentes au beurre de cacao soient utilisées dans la fabrication du chocolat. Rien ne s'oppose toutefois à ce que les fabricants n'utilisant que du beurre de cacao puissent s'engager dans une démarche de signe de qualité pouvant prendre la forme d'une attestation de spécificité.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52211

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9324

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2385